

# CASA, UN TERRITOIRE PRÉCURSEUR FACE AUX DÉFIS CLIMATIQUES ET AUX INONDATIONS





La Brague



**Jean LEONETTI**

Président de la Communauté d'Agglomération  
Sophia Antipolis  
Maire d'Antibes Juan-les-Pins



**Jean-Pierre DERMIT**

Vice-président délégué aux Risques Naturels  
et aux Risques Majeurs  
Maire de Biot

## AGIR POUR PROTÉGER. PRÉVENIR POUR MIEUX AMÉNAGER. RENATURER POUR DEMAIN.

Les inondations meurtrières d'octobre 2015 ont profondément bouleversé notre territoire. Elles ont aussi marqué un tournant : celui d'une prise de conscience collective sur la vulnérabilité de nos milieux urbains et naturels face au dérèglement climatique.

Depuis, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, aux côtés des communes, de l'État, de la Région Sud, du Département des Alpes-Maritimes, du SMIAGE et grâce au soutien des fonds Barnier, a engagé une **politique volontariste, pragmatique**

**et exemplaire** pour sécuriser durablement la plaine de la Brague, et la renaturer. Nous avons ainsi mené une stratégie ambitieuse de **rachat et de démolition des habitations exposées**, avec l'acquisition des maisons identifiées comme à plus haut risque. Après le Clos des Moulières et l'îlot du Pylône à Antibes - où **20 habitations** ont été détruites - une **troisième opération a été menée au Hameau de la Brague**, à Biot situé dans une zone particulièrement vulnérable aux crues. Parallèlement, l'État a prononcé la fermeture des plus grands campings

exposés, réduisant fortement les enjeux humains et économiques dans les secteurs les plus sensibles. Sur le terrain, **cette politique de renaturation produit des effets visibles** : dépollution des vallons, restauration des berges, rétablissement de la dynamique fluviale et des continuités écologiques... À la place des logements sinistrés, nous façonnons désormais des **espaces publics naturels et sécurisés**, complantés d'arbres de haute futaie, ouverts à tous. Ces sites, longtemps inaccessibles, deviennent des **lieux de promenade, de détente et de sensibilisation**, où la population redécouvre le cours d'eau et apprend à vivre avec le risque. En parallèle, le choix d'une **gestion intégrée des ruissellements** est aujourd'hui bien implanté à l'échelle intercommunale. Elle promeut la **désimperméabilisation des sols et de meilleurs échanges avec les nappes souterraines, et la plantation d'essences locales** qui contribuent à la lutte contre les îlots de chaleur et à la biodiversité. Ce modèle, salué par les acteurs institutionnels, s'impose aussi comme une réponse concrète et durable **aux effets du changement climatique**. Au-delà de l'aménagement, nous avons fait le choix d'une **approche éducative et préventive**. Avec les communes, nous développons la **culture du risque**, notamment auprès des plus jeunes, par exemple avec la diffusion du **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**.

L'achèvement de la requalification des vallons des Maurettes et de Pierre à Tambour à Villeneuve Loubet, de la Maire à Vallauris, du Malvan et de Maldé à Saint-Paul-de-Vence, du Riou Merlet à Opio et Châteauneuf... En quelques années, c'est tout un territoire qui se transforme, dans une démarche cohérente, progressive et résolument tournée vers l'avenir.

**Renaturer, c'est protéger les habitants**, restaurer la biodiversité, et offrir à chacun un cadre de vie plus sûr, plus sain, plus harmonieux.

Notre territoire est régulièrement exposé à des épisodes méditerranéens : de violents orages, concentrés sur quelques heures, qui déversent l'équivalent de plusieurs mois de pluie. Ces pluies diluviennes provoquent des inondations par ruissellement et des crues soudaines, faisant déborder cours d'eau et vallons. Très localisés et changeants, ces phénomènes rendent les prévisions météo particulièrement délicates.

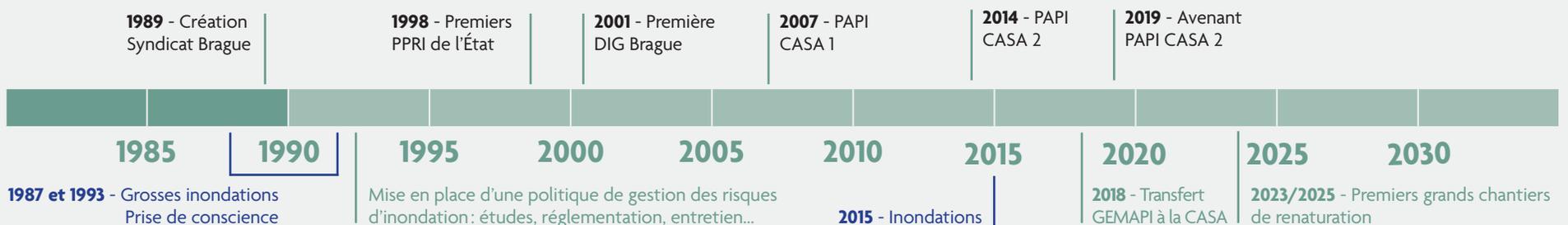
Les violentes intempéries de 1987 et 1993, survenues dans un contexte d'urbanisation rapide hérité des Trente Glorieuses, ont révélé la vulnérabilité du territoire et conduit à une véritable prise de conscience. Dès les années quatre-vingt-dix, les premières actions structurées de prévention du risque inondation ont vu le jour.

Initiée à Antibes, cette politique s'est peu à peu étendue à l'ensemble du territoire, autour de plusieurs axes complémentaires :

- **Encadrer l'urbanisation** : grâce aux Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) et à un règlement local qui impose de compenser toute nouvelle surface imperméabilisée.
- **Entretien des cours d'eau et vallons**, y compris sur des terrains privés lorsqu'il s'agit d'intérêt public, via des Déclarations d'Intérêt Général (DIG) et la création de syndicats de rivière (Brague, Loup, Cagne).

- **Développer une culture du risque**, en informant la population, en menant des projets éducatifs dans les écoles et en incitant chacun à adopter les bons réflexes.
- **Réduire les zones les plus vulnérables**, en rachetant certains logements à risque ou en réalisant des diagnostics et des travaux de protection sur les bâtiments.
- **Réaliser des aménagements techniques** : bassins de rétention, requalification des rivières, dérivations de collecteurs, etc.
- **Assurer une gestion de crise efficace**, grâce à une veille météo renforcée, des dispositifs d'alerte rapide (appels automatisés, réseaux sociaux...), et à la mise en place de Plans Communaux de Sauvegarde.

## DATES CLÉS





### 3 OCTOBRE 2015

De violentes inondations frappent la Côte d'Azur, de Théoule à Biot-Antibes, provoquant des dégâts humains et matériels considérables.

Cet épisode dramatique confirme l'importance d'agir face aux risques naturels.



### 1<sup>er</sup> JANVIER 2018

Transfert de la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) à la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis (CASA). Cette étape marque un tournant avec :

- ◇ La mise en place de moyens humains, matériels et financiers dédiés, au sein de la CASA,
- ◇ Une gestion harmonisée des inondations sur les 24 communes du territoire,
- ◇ Et la création du SMIAGE Maralpin, établissement public territorial de bassin.



Cartes des cours d'eau sur le territoire de la CASA

# DES INONDATIONS DRAMATIQUES

## Le 3 octobre 2015 :

Un violent épisode méditerranéen frappe l'ouest des Alpes-Maritimes, alors que seule une vigilance orange avait été émise par Météo France.

Des records de pluie sont atteints (plus de 100 mm en une heure) - en deux jours, c'est l'équivalent d'un mois de précipitations qui s'abat sur la région.

Le bilan est dramatique sur la Côte d'Azur: **20 morts, plus de 65 000 sinistrés, 8 000 entreprises et commerces touchés, 70 000 véhicules endommagés**, pour un coût estimé à **605 millions d'euros** (biens assurés).

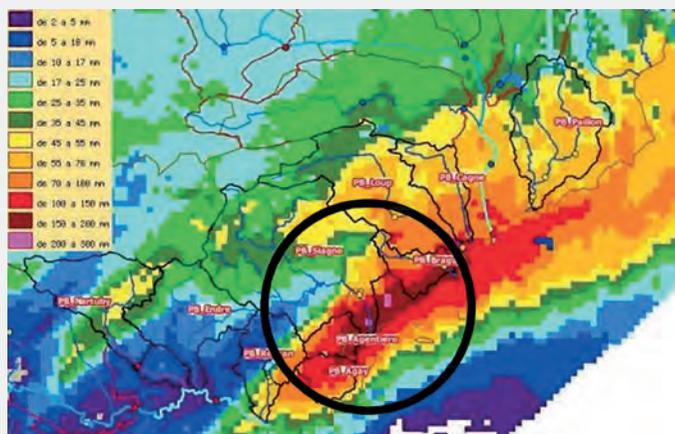
**Sur le territoire de la CASA en particulier**: les fortes pluies provoquent des ruissellements massifs et des crues soudaines dans les vallons urbains de Vallauris et Antibes.

La Brague connaît une crue centennale, tandis que la Valmasque connaît une crue tri-centennale sur Biot et Antibes.

Face à l'urgence, la **solidarité s'organise**: la CASA apporte un soutien financier aux communes et mobilise Envinet pour le nettoyage et la gestion des déchets.

Le syndicat de la Brague intervient pour dégager les vallons et cours d'eau obstrués, en lien avec Force 06.

L'État active les **fonds Barnier**, ferme des campings situés en zone rouge, et le Préfet engage un **retour d'expérience (RETEX)** pour renforcer les dispositifs de gestion de crise.



Épisode méditerranéen du 3 octobre 2015  
Cumul des précipitations en 6 heures  
(Du 03/10/15 20h au 04/10/15 2h  
Lame d'eau Antilope de Météo France)

COMMUNE	CUMUL SUR 2H	CUMUL SUR 1H
Cannes	175,3 mm (record)	109 mm (record)
Antibes	105,7 mm (record)	83,1 mm (record)



Par son extrême violence, cet épisode météo a mis en évidence les limites des ouvrages de protection: même importants, ils ne peuvent suffire à garantir la sécurité des personnes et des biens en zone exposée.

Face à ce constat, les élus de la CASA ont fait le choix d'un **nouveau modèle d'aménagement**, plus résilient face au risque, fondé sur des usages du sol adaptés. Ce modèle s'appuie sur deux leviers essentiels:

- ♦ La **suppression des enjeux les plus vulnérables**,
- ♦ Et la **renaturation des milieux**, pour redonner leur place aux zones naturelles d'expansion des crues et favoriser le retour de la biodiversité.



Les procédures de gestion de crise, renforcées après les intempéries de 2015, ont été mises à l'épreuve lors de la tempête Alex en octobre 2020, qui a durement frappé les vallées de la Roya et de la Vésubie.

Face à l'alerte rouge émise par Météo France, une série de mesures préventives a été déployée : **fermeture des établissements publics, des écoles, des grands commerces**, et mise en sécurité anticipée de la population maralpine. **Ces mesures ont sans aucun doute permis d'éviter le pire.**



**HABITATS SINISTRÉS**



**PHÉNOMÈNES D'EM-BÂCLE, SUBMERSION DE L'A8**



**CAMPINGS ET ZONE D'ACTIVITÉS DÉVASTÉS**



**DÉSORDRES SUR LES BERGES**



Si l'épisode de 2015 reste un événement marquant pour la CASA et constitue encore aujourd'hui une référence en matière de gestion du risque, **d'autres crues significatives ont également touché le territoire ces dernières années**. Parmi les plus récentes :

- ♦ **Novembre 2019** : importants débordements du Loup, avec une crue estimée entre 30 et 50 ans de retour, ayant fortement impacté La Colle-sur-Loup et Villeneuve Loubet.
- ♦ **Octobre 2024** : une onde de crue sur le Malvan a entraîné un débordement à Saint-Paul-de-Vence.

# INONDATIONS: UN TERRITOIRE QUI AGIT CONCRÈTEMENT

Sous l'impulsion de la CASA, deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) ont été élaborés, et de nombreuses réalisations ont vu le jour pour mieux protéger les habitants et leur cadre de vie. En voici un aperçu (liste non exhaustive):



## DES ACTIONS STRUCTURANTES À L'ÉCHELLE DE TOUT LE TERRITOIRE:

- ◇ **Entretien régulier** des cours d'eau et vallons, publics ou privés.
- ◇ **CAS'ALABRI**, dispositif d'aide à l'adaptation des logements au risque d'inondation, avec **diagnostic gratuit** et accompagnement pour mobiliser les aides de l'État.
- ◇ **Renforcement de la connaissance du risque**, intégration de nouvelles règles d'urbanisme adaptées sur l'ensemble des communes de la CASA.
- ◇ **Installation de capteurs hydrologiques** pour un suivi en temps réel des crues et une **meilleure anticipation des crises**.



Agents d'entretien des vallons de la CASA





## SUR LA BRAGUE, DUREMENT TOUCHÉE EN 2015:

- ◇ **Grands chantiers de renaturation** au Clos des Moulières et dans le Hameau de la Brague.
- ◇ **Acquisitions foncières stratégiques** dans la plaine inondable, et préparation d'opérations complémentaires.
- ◇ **Réaménagement du vallon des Clausonnes** à Biot.

Travaux de démolition du Clos des Moulières à la confluence Brague/Valmasque, préalables à la renaturation du site



AVANT TRAVAUX  
CLOS DES MOULIÈRES



APRÈS TRAVAUX  
CLOS DES MOULIÈRES



## SUR LES AUTRES COURS D'EAU ET VALLONS CÔTIERS:

- ◇ **Création de bassins de rétention** pour la régulation des ruissellements (Haut-Sartoux à Valbonne, Laval à Antibes).
- ◇ **Travaux de requalification** des vallons:
  - Maïre (Vallauris), Montfort (La Colle-sur-Loup), Malvan (Saint-Paul-de-Vence),
  - Ru de Caussols, Guorgues (Villeneuve Loubet), Madé (Vallauris), Riou Merlet (Opio/Châteauneuf).
- ◇ **Réaménagement** des vallons Pierre à Tambour et Maurettes à Villeneuve Loubet.
- ◇ **Acquisitions foncières ciblées** sur les zones inondables du **Laval**.



*Renaturation du méandre de la Brague à Biot au droit de l'ancien hameau de la Brague : après travaux*

*Avant travaux*

# RENATURATION & SÉCURISATION DU HAMEAU DE LA BRAGUE À BIOT, UNE OPÉRATION EXEMPLAIRE

Très durement touchés par les inondations de 2015, tous les copropriétaires du Hameau de la Brague, sis à Biot 216 route d'Antibes, ont sollicité le rachat de leurs habitations.

Avec l'aide de l'État, de la Région Sud et du Département des Alpes-Maritimes, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis a donc construit et porté un projet complet, comprenant l'achat de l'ensemble des habitations de cette copropriété, afin de mettre en sécurité ces résidents, réduire le risque inondation et de renaturer de la plaine de la Brague.



Fin des travaux de sécurisation et de renaturation du Hameau de la Brague : Inauguration - 5 mai 2025



## LES GRANDES PHASES DE CETTE OPÉRATION ONT ÉTÉ LES SUIVANTES:

- ♦ **Procédures d'acquisitions de toutes les maisons du hameau de la Brague et alentours.**
- ♦ **Démolition des bâtis du hameau de la Brague** (finalisée en juin 2021 par la CASA).
- ♦ **Terrassements de la Brague au droit du hameau:** La largeur du lit est portée en moyenne de 25 m à 60 m afin d'augmenter la capacité hydraulique avec l'évacuation de 30 000 m<sup>3</sup> de terres.
- ♦ **Requalification des berges en pente douce** permettant la plantation d'une ripisylve adaptée et l'intégration de cheminements piéton et cyclable.
- ♦ **Construction d'un mur de soutènement paysager de 150 m de long** habillé de pierres de taille en rive droite pour mettre à l'abri des propriétés encore présentes.



L'aménagement du méandre a permis de **renaturer 450 m linéaires de la Brague**, en rétablissant les interactions fonctionnelles écologique, biologique, et biochimique pour la biodiversité. Cette opération permet enfin la réappropriation des berges et l'accès au cours d'eau par le public, contribuant ainsi à une forme de culture du risque.

Le montant de ces travaux de renaturation est de 4,5 millions d'euros, auquel s'ajoute le coût des acquisitions foncières et démolitions menées par la CASA s'élevant à 8,5 millions d'euros.

Soit un montant total de 13 millions d'euros HT.

Vue aérienne de la Brague à Biot après rachat et démolition des maisons les plus exposées, et travaux de renaturation du méandre



## DES PROJETS CONCRETS POUR UN TERRITOIRE MIEUX PROTÉGÉ FACE AUX INONDATIONS

La CASA déroule sa politique avec une série d'actions en cours ou en préparation, pour renforcer la sécurité des habitants, restaurer les milieux naturels et améliorer la réponse aux événements extrêmes.



### SUR LA BRAGUE: RESTAURER LA NATURE ET RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

- ◇ **Renaturation des berges** par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP)
- ◇ Déploiement d'**activités agro-écologiques** dans la plaine inondable
- ◇ Création d'un **grand espace naturel ouvert au public**, avec **cheminements doux**
- ◇ **Pose de pièges à embâcles** en sortie de gorges et sur la Valmasque
- ◇ **Reconstruction du pont Brejnev** (portée par le Département) et études de franchissement de l'A8 par l'État



## SUR LES AUTRES COURS D'EAU: SÉCURISER ET CORRIGER

- ◇ Réaménagement du **Loup** dans le quartier des Bouches-du-Loup, études en cours sur la **Luona** à La Colle-sur-Loup
- ◇ **Requalification du vallon du Montfort** à La Colle-sur-Loup
- ◇ Création d'un **bassin de rétention** sur le vallon des **Martels** à Roquefort-les-Pins
- ◇ **Rétablissement de la continuité écologique** sur le **Barnarac** à Roquefort-les-Pins



Rivière du Loup



## SUR LES VALLONS CÔTIERS: CONCILIER GESTION DU RISQUE ET CADRE DE VIE

- ◇ Projet de **zone d'expansion de crue et forêt urbaine** sur le **Laval** à Antibes
- ◇ Sécurisation de l'exutoire en mer du **Val Claret** par doublement
- ◇ Construction d'un **bassin de rétention** sur le vallon du **Purgatoire** et aménagement de la **Sarrazine/Laval**



ET POUR ALLER PLUS LOIN: LA CASA ÉLABORE SON PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) POUR RENFORCER LA PRÉPARATION AUX CRISES MAJEURES ET LA COOPÉRATION ENTRE LES COMMUNES.

# 2018 - 2025 : DES RÉSULTATS TANGIBLES POUR UN TERRITOIRE PLUS SÛR FACE AUX INONDATIONS

Depuis qu'elle a pris la compétence GEMAPI\* en 2018, la CASA s'est fortement mobilisée pour réduire, à travers de nombreuses actions concrètes, les risques d'inondation sur son territoire.

Avec l'aide de l'État, de la Région Sud et du Département des Alpes-Maritimes, ce sont près de 48 millions d'euros que la CASA a investi avec un objectif clair : protéger les personnes, les biens et restaurer les milieux naturels.

\* GEMAPI: *Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations*



## UN RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE MIEUX ENTRETENU

- ◇ 100 km de vallons urbains et périurbains sont régulièrement entretenus par la CASA dans le cadre de **Déclarations d'Intérêt Général (DIG)**
- ◇ 70 km de **cours d'eau naturels** (Brague, Loup, Malvan, Estéron et affluents) entretenus via le **SMIAGE**
- ◇ Une dizaine de **bassins de rétention** sont aujourd'hui gérés sur l'ensemble du territoire



Travaux sur les bassins de rétention du Haut Sartoux à Valbonne



## DES LEVIERS FONCIERS ET ÉCOLOGIQUES POUR UNE MEILLEURE PRÉVENTION

- ◇ Près de **11 hectares** de terrains ont été acquis en zones inondables pour permettre des opérations de renaturation et de désimperméabilisation
- ◇ Environ **1 km de berges** a été restauré
- ◇ **Plus de 60 familles** ont pu être relogées en sécurité grâce à des rachats de maisons situées dans des secteurs à haut risque
- ◇ Plus de **400 diagnostics de vulnérabilité** ont été réalisés pour aider les propriétaires à sécuriser leur habitat



## DES FINANCEMENTS DE PLUS DE 48 MILLIONS D'EUROS, À LA HAUTEUR DES ENJEUX DONT :

- ◇ Environ **20 millions d'euros HT** ont été mobilisés sur le bassin-versant de la **Brague**
- ◇ Et **13 millions d'euros HT** sur les **autres cours d'eau et vallons côtiers de la CASA**  
(Montants incluant les subventions obtenues)

Ces actions illustrent une politique volontariste et structurée, au service de la sécurité des habitants et de la préservation de l'environnement. La CASA poursuit sa dynamique, toujours en lien étroit avec les communes, les partenaires techniques et l'État.



Vallon de Pierre à Tambour à Villeneuve Loubet :  
Recalibrage de l'ouvrage hydraulique sous la RD 6007



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS

## CONTACTS ET LIENS UTILES POUR EN SAVOIR PLUS OU AGIR

### DIRECTION GEMAPI EAUX PLUVIALES DE LA CASA

POUR TOUTE QUESTION,  
CONTACT DIRECT AU  
**04 89 87 73 10**

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION

GÉRER LE RISQUE  
D'INONDATIONS  
SUR LA CASA



### RÈGLEMENT DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ET DES RUISSELLEMENTS

CONSULTER  
LE RÈGLEMENT



### DISPOSITIF CAS'ALABRI (Diagnostic de vulnérabilité des logements)

ACCÉDER AU SERVICE  
CAS'ALABRI

